

LA COMPLÉMENTAIRE

SANTÉ

DES VILLARDS



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES VILLARDS

Les élus de de Villefontaine ont créé **La Maison du pouvoir d'achat**, qui réunit un ensemble d'offres d'achats groupés et/ou mutualisés, pour vous permettre de réaliser des économies : c'est le cas avec l'offre, la complémentaire santé des Villards.

En partenariat avec l'association ACTIOM, la commune déploie le dispositif « **Ma commune ma santé** », afin que tous ceux qui souhaitent **retrouver une couverture santé de qualité, économiser sur les cotisations mensuelles**, choisissent cette offre collective plutôt qu'un contrat individuel.

Grâce à la force du collectif, ACTIOM négocie directement les tarifs auprès des mutuelles partenaires (Pavillon prévoyance, Miltis, MIE et MIC), afin de vous faire profiter d'offres compétitives et qualitatives.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier des offres négociées dans le cadre de « **La complémentaire santé des Villards** », il faut remplir au moins une de ces conditions :

- être habitant de Villefontaine (résidence principale ou secondaire)
- être commerçant, artisan, travailleur indépendant ou agriculteur sur la commune
- être étudiant résidant à Villefontaine
- être agent municipal de la commune

Les personnes les plus précaires ou bénéficiant des minimas sociaux pourront être accompagnées pour obtenir l'Aide à la Complémentaire Santé.

Découvrez
la formule
adaptée à vos
besoins !

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

1

Si j'ai déjà une complémentaire santé, je prépare le contrat qui détaille mes garanties

2

Je contacte un conseiller par téléphone

05 64 10 00 48

Prix d'un appel local
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

• **Infos et conseil**

- **Gestion et suivi du contrat**
- **Services et outils**
- **Prise de RDV**

3

Je prends RDV pour rencontrer le référent local lors d'une permanence

OU

J'échange avec un conseiller par téléphone uniquement

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)

J'obtiens un devis personnalisé, adapté à ma situation

4

Je transmets le devis signé et les justificatifs* demandés, par mail ou lors d'un 2nd rdv :

*Pièce d'identité, RIB, attestation Améli



LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE, ACCESSIBLE À TOUS !

- ✓ Une mutuelle ouverte à tous
- ✓ Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- ✓ Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun parmi les offres de plusieurs partenaires
- ✓ Une tarification simple pouvant générer une réelle économie sur les cotisations
- ✓ Un numéro unique en France pour toutes vos démarches (05 64 10 00 48)

+ INFOS
www.villefontaine.fr





Permanences sur rdv au CCAS

05 64 10 00 48

*Prix d'un appel local
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h*

Vi||efontaine
Connectée par nature

